

ATTESTATION

Vu le décret n°2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute ;
Vu l'arrêté du 9 juin relatif aux demandes d'inscription au registre national des psychothérapeutes ;
Vu le 3^{ème} document demandé en annexe 1 et les 5^{ème} et 6^{ème} documents demandés en annexe 2 ;

Nous certifions que tous les étudiants formés à l'Université Paris 8 Vincennes - Saint Denis dans la filière Psychopathologie et Psychologie Clinique, qui n'ont pas fait la totalité de leur cursus à Paris 8, et qui sont titulaires d'un :

- DESS Psychologie Clinique et Pathologique (de 1981 à 2005) **ont reçu un enseignement de Psychopathologie Clinique d'au moins 360h** comprenant une formation à la sémiologie psychiatrique, aux différentes théories psychopathologiques ainsi qu'aux principales approches utilisées en psychothérapie **et ont réalisé des stages pratiques d'au moins 400h auprès de populations présentant des troubles psychopathologiques.**

- DEA de Psychologie Clinique et Pathologique (de 1981 à 2005) **ont reçu un enseignement de Psychopathologie Clinique d'au moins 225h** comprenant une formation à la sémiologie psychiatrique, aux différentes théories psychopathologiques ainsi qu'aux principales approches utilisées en psychothérapie.

- Master 2 Professionnel « Fonctionnements Psychopathologiques et Processus Psychothérapeutiques » (entre 2005 et 2009) ou Master 2 Professionnel de Psychologie Clinique parcours « Psychothérapies » (depuis 2009) **ont reçu un enseignement de Psychopathologie Clinique d'au moins 360h** comprenant une formation à la sémiologie psychiatrique, aux différentes théories psychopathologiques ainsi qu'aux principales approches utilisées en psychothérapie **et ont réalisé des stages pratiques d'au moins 500h auprès de populations présentant des troubles psychopathologiques.**

- Master 2 Professionnel de Psychologie Clinique parcours « Neuropsychologie » (depuis 2009), **ont reçu un enseignement de Psychopathologie Clinique d'au moins 100h et ont réalisé des stages pratiques d'au moins 500h auprès de populations présentant des troubles psychopathologiques et/ou neurologiques.**

- Maîtrise de Psychologie clinique (de 1981 à 2005) ou Master 1 « Fonctionnements Psychopathologiques et Processus Psychothérapeutiques » (entre 2005 et 2009) ou Master 1 de Psychologie Clinique parcours « Psychothérapies » (depuis 2009) **ont reçu un enseignement de Psychopathologie Clinique d'au moins 360h** comprenant une formation à la sémiologie psychiatrique, aux différentes théories psychopathologiques ainsi qu'aux principales approches utilisées en psychothérapie **et ont réalisé des stages pratiques d'au moins 300h auprès de populations présentant des troubles psychopathologiques.**

- Master 1 de Psychologie Clinique parcours « Neuropsychologie » (depuis 2009), **ont reçu un enseignement de Psychopathologie Clinique d'au moins 40h et ont réalisé des stages pratiques d'au moins 300h auprès de populations présentant des troubles psychopathologiques et/ou neurologiques.**

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

M.C. Castillo

Directrice de l'UFR de
Psychologie et Responsable du
Master 1 de Psychologie
Clinique, parcours
« Psychothérapie »

Pr. A. Blanchet

Responsable de la mention
« Psychologie »

Pr. M. Montreuil

Responsable du Master 2 de
Psychologie Clinique, parcours
« Psychothérapie » et
« Neuropsychologie »

M

